

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 3 février 2020**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Jean-Guy St-Pierre
Jean-Yves Gosselin
Yves Laflamme
Mesdames
Sandra Proulx
Huguette Blais
Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SEANCE REGULIERE

R-023-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Jean Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du conseil. Il est 20h00

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 13 janvier 2020
- 4 Adoption des comptes à payer
- 5 Administration
 - 5.1 Adoption du règlement de taxation pour l'entretien dans les cours d'eau Marceau, Trait-carré, Campagna et Corriveau
 - 5.2 Prévision budgétaires 2020 pour l'OMH
 - 5.3 Montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou sablière pour l'exercice 2019
 - 5.4 Nomination des conseiller(ère)(s) sur différents comités ou organismes

- 5.5 Recyc-Québec, confirmation de compétences en matière de collecte et de transport des matières recyclables et délégation de compétences pour la partie TC (tri et conditionnement)
- 6 Loisirs
 - 6.1 Nomination d'un(e) technicien(ne) en loisirs
- 7 Travaux Publics
 - 7.1 Pavage Montée Morigeau : Programme d'aide à la voirie locale Mesures particulières Volets – Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales (rirl) (pavl)
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien des routes locales Dossier no : 2019-18060-12-0653 – (93147\$)
 - 7.3 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE), (00028642-1-18060 – (13000\$)
- 8 Eau – aqueduc – égouts
 - 8.1 Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux PAFMAN
- 9 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 9.1
- 10 Urbanisme
 - 10.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.2 Nomination d'un inspecteur en bâtiment et urbanisme, et fonctionnaire désigné
- 11 Dossiers et projets en cours
 - 11.1 Projet d'ascenseur à la Maison de la paroisse
 - 11.2 Programme FIMEAU pour Chemin Saint-François Ouest
 - 11.3 Mada – volet 2 : soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés
 - 11.4 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2019-2022
 - 11.5 Révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Montmagny
- 12 Correspondance
 - 12.1 Lettre d'information pour le transport adapté
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance régulière

R-024-2020

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Yves Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE REGULIERE TENUE LE LUNDI 13 JANVIER 2020

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-025-2020

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 13 janvier 2020 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES A PAYER

REVENUS JANVIER 2020

Journal l'Echo (remb. frais de poste)	437,75
Permis	150,00
Fax	6,00
Loyers	2705,00
Location de salle	450,00
Bar	761,00
Hockey - patin	820,00
Local des jeunes	128,00
Photocopies	10,00
Don soupers dansants (Berthe G.)	500,00
Sable et sel	90,00
Déneigement (La Francoière)	90,00
Badminton	313,00
Volleyball	104,00
TOTAL :	6 564,75

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2019 (SUITE)

S-Eau-S Fuites inc., localisation fuite réseau aqueduc	573,44
Régie gestion Mauricie, enfouissement décembre 2019	2709,27
Les Alarmes Clément Pelletier, contrat annuel Loisirs	206,96
René Samson, réparation assainissement des eaux	430,13
Praxair Canada, renouvellement bail bouteilles	723,38
René Samson, Réparation Pav. Bédard 697,49 Réparation Garage 390,23 Réparation Caserne incendie 390,22	1477,94
CWA, remplacement flotte d'arrêt Poste Morigeau	424,15
MonBuro, contrat photocopieur novembre 2019	361,96
MRC de Montmagny, tonnage décembre 2019	999,69
Raymond Chabot Grant Thornton, hon. prof. TECQ et fonds roulement	632,38
Gaetan Bolduc & Ass., Surpresseur NX8 7551,95 Remise à neuf moteur (Poste village)..... 3928,93 Inspection surpresseur et moteur (Poste village)..... 1731,81	13212,69
TOTAL :	21 751,99

COMPTES À PAYER FÉVRIER 2020

Hydro-Québec, Usine filtration..... 6172,50 Clignotants..... 41,86 Éclairage public 833,47	7047,77
Vidéotron, Bureau municipal..... 281,77 Garage..... 98,14	

Usine filtration.....	100,58	
Surpresseur St-Pierre.....	32,66	
Bibliothèque	78,53	591,68
Bell Mobilité, Iphones Loisirs et Garage		213,15
VISA, divers		1996,00
Ministre Revenu Québec, remise de janvier 2020		14772,83
Revenu Canada, remise de janvier 2020		5565,55
Retraite Québec, remise de janvier 2020		417,73
La Fabrique, loyer février 2020 Bibliothèque du Rocher		350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire janvier 2020		25,00
Félix Paré, remb. cellulaire janvier 2020		25,00
Jean-Pierre Laflamme, remb. cellulaire janvier 2020		25,00
MonBuro, papeterie et contrat service photocopieur		497,33
Centre Informatique Montmagny, réparation portable pompier		91,97
Enair Contrôle, vérifier chambre froide Loisirs		125,32
Réal Huot, matériel aqueduc		2244,37
Robitaille Équipement, lames		9546,38
Canadian Tire, banc de scie		529,66
Boulon-Hydraulique CMT, boyau, pince, etc.		1042,06
Macpek, pièces équipements		761,83
Groupe Levage, corde nylon 2 en 1 (Garage)		569,13
Les Concassés du Cap, collecte ordures janvier 2020		4500,22
Lucie Lachance notaire, hon. prof. vente terrain 6, 4e rue Ouest		850,00
Propane GRG, 1420 litres à 0,394 propane Caserne incendie		698,92
Remorquage Bellechasse, remorquage lourd		388,05
L'Écho St-François, publication janvier-février 2020		2085,08
Praxair, 1555 m ³ à 0,3268 oxygène (usine filtration)		597,03
Alphonse Lamonde, réparation brûleur à l'huile Loisirs		373,09
Unibéton, 512,30 tm sable et sel 12% à 24,95\$	12872,38	
7,07 tm sable naturel à 6,60\$.....	53,65	12926,03
Monyvill enr., 2232 m ³ ramassage neige à 0,90\$.....	4000,80	
5,50 heures trottoirs à 84\$	462,00	
2 locations fardier à 76\$	152,00	3015,57
REM, raccord coude tuyau, courroie		210,10
Ethier Avocats, hon. prof. récupération supp. TPS-TVQ		1322,02
Toromont, kit de ressort		352,84
MRC de Montmagny, entente inspecteur au 31 déc. 2019		5667,20
Postes Canada, envoi journal l'Echo		171,78
Lydia Martel, remb. frais déplacement 90km à 0,43		38,70
DBO Expert, contrat suivi installation septique usine filtration		89,95
Transport Guy Hamel, lames au carbure		5188,82
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL transport vidanges dec.		1892,54
Würth, pièces équipements		456,59
Les Alarmes Clément Pelletier, remplacer détecteur Pav. Bédard		137,97
Bossé & Frère, pièces tracteur		1497,82
AGAT Laboratoires, analyses eau potable et usée		1210,46
Supérieur Propane, location cylindre		4,60
Les Equipements Pierre-Paul Beaulieu, achat souffleur + retour		22995,00
Les Concassés du Cap, collecte déchets février 2020		4500,22
Aquatech, opération usine filtration et ass. eaux janvier 2020		9772,87
Spécialité Ressort, pièces équipements		708,40
Service de Réparation JP, pièces et réparation niveleuse		5830,37
Boulon-Hydraulique CMT, pièces équipements		1013,91
Macpek, pièces équipements		424,73

Laura Richer, remb. repas formation pompier	15,53
Maxime Blais, remb. repas formation pompier	28,18
Dépanneur Servi-Express, essence	506,86
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements	1420,46
AVANTIS, matériel divers	
Loisirs	254,48
Garage.....	577,70
	832,18
Philippe Gosselin & Ass., 4452,3 litres à 0,823 huile chauffage M. Paroisse.....	4227,19
3116,1 litres à 0,823 huile chauffage Loisirs	2871,71
1678,9 litres à 0,823 huile chauffage Garage	1587,84
6522,3 litres à 1,0426 diésel	7834,62
520,4 litres à 0,9910 diésel coloré génératrice usine.....	616,89
	17138,25
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Jocelyne Noël, entretien bureau déc.-janv.	150,00
CNESST, avis de cotisation	21,30
Postes Canada, envoi journal l'Echo extérieur	41,43
Canadian Tire, achat d'un « diable » Garage	149,41
Pneus André Ouellet, pneus (trailer à Yvon)	1102,84
Info-Page, IPA (service incendie)	102,33
Maurice Nicole, remb. loyer février log. 530 payé en trop	380,00
Gilberte Crevier, remb. paniers Noël 2019, (Les Producteurs de Lait du Québec)	75,00
9205-1242 Québec inc., essence service incendie	39,50
TOTAL :	156 097,09

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

R-026-2020

IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ENTRETIEN DANS LES COURS D'EAU MARCEAU, TRAIT-CARRÉ, CAMPAGNA ET CORRIVEAU

RÈGLEMENT NO 264-2020

TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES COURS D'EAU MARCEAU, TRAIT-CARRÉ, CAMPAGNA ET CORRIVEAU

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont été faits dans les cours d'eau suivants :

MARCEAU, TRAIT-CARRÉ, CAMPAGNA ET CORRIVEAU

ATTENDU QUE les travaux réalisés consistaient à nettoyer les cours d'eau et leur mise à niveau;

ATTENDU QUE la gestion et la surveillance des travaux ont été effectuées par la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE les travaux pour les cours d'eau ont été effectués par les entreprises suivantes: Les mini excavations André Roy et Les excavations Laurent et Frédéric Proulx;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François a reçu de la MRC la répartition de la facturation pour les contribuables concernés;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du conseil tenue le lundi 13 janvier 2020 à 20h00;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète que des travaux d'entretien des cours d'eau ont été réalisés en 2019 dans la Municipalité entraînant les coûts suivants pour les contribuables concernés :

Cours d'eau Marceau au montant de	1897,66\$
Cours d'eau Trait carré au montant de	5198,94\$
Cours d'eau Campagna au montant de	14775,72\$
Cours d'eau Corriveau au montant de	12535,75\$

ARTICLE 3

Le Conseil décrète que les propriétaires concernés se verront imposer une taxe spéciale portant la mention « Travaux d'entretien dans le ou les cours d'eau suivant :

Cours d'eau Marceau

Cours d'eau Trait carré

Cours d'eau Campagna

Cours d'eau Corriveau

Cette mention spéciale apparaîtra sur leur compte de taxes respectif de l'année 2020.

ARTICLE 4

Les montants totaux des travaux qui seront payables par les contribuables concernés à même leur compte de taxes seront répartis de la façon suivante :

Nom du propriétaire	Matricule	Montant
Cours d'eau Marceau		
Ferme Gonzales	8790 94 7644	1897,66\$

Cours d'eau Trait-carré

Ferme Gonzales	8790 94 7644	3768,14\$
Ferme Campagne	8988 77 4306	1430,80\$

Cours d'eau Campagna

Ferme Gonzales Inc.	8989 33 3502	2401,80\$
Alfred Labonté	8989 61 6383	1809,11\$
Ferme Boulet	8890 65 1128	4252,28\$
Ferme Boulet	8989 88 4084	1401,75\$
Jacqueline Blais	8989 48 5766	798,62\$
Ferme Joseph Aimé Blais inc	8989 67 6391	4112,17\$

Cours d'eau Corriveau

Ferme Janico 2002 inc	8794 51 4362	915,35\$
Ferme Janico 2002 inc	8793 76 1579	670,64\$
Ferme Saniben inc.	8793 75 2318	2790,73\$
Ferme Saniben inc.	8693 91 0203	778,76\$
Ferme Butoise Holstein inc.	8793 17 8431	666,40\$
Ferme Butoise Hotstein inc.	8793 42 7855	3750,07\$
Jean-François Paré	8793 12 0397	1181,21\$
André Morin	8793 46 8203	1166,02\$
Ferme Ledzep 2000 inc.	8693 83 0365	616,58\$

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Après analyse et discussion;

R-027-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 264-2020 intitulé : adoption du règlement de taxation pour l'entretien dans les cours d'eau Marceau, Trait-Carré, Campagna et Corriveau réalisé en 2019.

5.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 POUR L'OMH.

La municipalité a reçu de la Société d'habitation du Québec le budget pour l'année 2020 pour l'OMH région de Montmagny. La portion projetée pour la municipalité de Saint-François s'élève à 13 688\$.

Après analyse et discussion;

R-028-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter le budget 2020 proposé par l'OMH pour une contribution projetée d'environ 13 688\$.

5.3 MONTANTS APPLICABLES AU CALCUL DES DROITS MUNICIPAUX RELATIFS À

L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE OU SABLIÈRE POUR L'EXERCICE 2019

Pour l'exercice financier municipal de 2019, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, publiés à la Gazette officielle du Québec numéro 21 du 26 mai 2018 sont de 0,59 \$ par tonne métrique et de 1,12 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,59 \$ par mètre cube.

À titre informatif, les formulaires de dénonciation du tonnage des carrières et sablières pour redevances 2019 ont été expédiés aux entreprises suivantes :

Philius Blais et fils
Carrières Rive-Sud
Claude Simard
JR Morin

5.4 NOMINATION DES CONSEILLER (ÈRE) (S) SUR DIFFÉRENTS COMITÉS OU ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2020

En début d'année, le conseil désigne des conseillers et conseillères afin de siéger sur différents comités ou organismes.

Après analyse et discussion;

R-029-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Huguette Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner les nominations conseil au sein des comités ou organismes suivants;

du

Travaux publics et déneigement :	Frédéric Jean
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :	Jean-Yves Gosselin
Société de développement :	Jean-Yves Gosselin
Régie inter-municipale Anse à Gilles	Jean-Yves Gosselin
Comité des loisirs :	Chantal Blanchette Sandra Proulx
École la Francolière :	Sandra Proulx
Politique familiale et aînées :	Huguette Blais
Sécurité incendie :	Jean-Guy St-Pierre
Habitations patrimoniales :	Yves Laflamme
Office municipale d'habitation (OMH) :	Yves Laflamme

5.5 RECYC-QUÉBEC, CONFIRMATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR LA PARTIE TC (TRI ET CONDITIONNEMENT)

CONSIDÉRANT QUE ; les municipalités se doivent de compléter au portail GMR les données pour transmission à RECY-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE ; RECYC-QUÉBEC exige une résolution confirmant la compétence ou la délégation de compétence des municipalités en matière de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE ; RECYC-QUÉBEC exige une résolution confirmant la compétence ou la délégation de compétence des municipalités en matière de TC (tri et conditionnement);

CONSIDÉRANT QUE ; RECYC-QUÉBEC exige de recevoir une résolution de chaque municipalité afin d'accéder au portail GMR;

EN CONSÉQUENCE ;

Après analyse et discussion;

R-030-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud confirme à RECYC-QUÉBEC ce qui suit :

La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud possède les compétences en matière de transport et collecte de matières recyclables;

La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a délégué ses compétences en matière de TC (tri et conditionnement) à la MRC de Montmagny.

6 LOISIRS

6.1 NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS.

Suite au départ de Lydia Martel, technicienne en loisirs, une offre d'emploi a été affichée dans les médias électroniques et les sites de recherche d'emploi. Plusieurs candidatures ont été reçues. Suite aux entrevues réalisées, le comité de sélection a retenu une candidate et recommande l'embauche de madame Stéphanie Fréreau, à titre de technicienne en loisirs. Madame

Frégeau est détentrice d'un diplôme universitaire et possède une expérience appréciable dans le domaine des loisirs.

Après analyse et discussion ;

R-031-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la recommandation du comité de sélection et de nommer madame Stéphanie Frégeau, technicienne en loisirs. De mandater le maire et le directeur général à signer un contrat de travail.

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 PAVAGE MONTÉE MORIGEAU : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE MESURES PARTICULIÈRES VOLETS – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) (PAVL)

ATTENDU QUE Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

ATTENDU QUE Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE Saint-François de la Rivière-du-Sud a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

Estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS,

Après analyse et discussion;

R-032-2020

IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que le conseil de Saint-François de la Rivière-du-Sud confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DOSSIER NO : 2019-18060-12-0653

Dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales, la Municipalité s'est vu accorder un montant de 93147\$.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 93147\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Après analyse et discussion;

R-033-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-sud informe le ministère des

Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

7.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE), (00028642-1- 18060 – (13000\$)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Après analyse et discussion;

R-034-2020

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud approuve les dépenses d'un montant de 13 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

8 EAU – AQUEDUC – EGOUTS

8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DES BARRAGES MUNICIPAUX PAFMAN VOLET 2

En vigueur depuis 2002, la Loi sur la sécurité des barrages (LSB) a pour objectif d'accroître la sécurité des barrages qui y sont soumis et, conséquemment, de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages.

La LSB et le Règlement sur la sécurité des barrages (RSB) imposent des obligations aux propriétaires de barrages. La plupart de ces obligations sont liées aux barrages de catégorie « forte contenance ». Les propriétaires doivent notamment réaliser une étude d'évaluation de la sécurité (EES) de leur barrage et exécuter les travaux correctifs qui en découlent, lesquels sont

requis pour assurer la sécurité et la mise aux normes de leur ouvrage.

Le programme comporte deux volets :

Volet 1 : Réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité (EES)

Volet 2 : Réalisation des travaux correctifs découlant d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage.

Clientèle admissible

Le PAFMAN est destiné aux municipalités du Québec de 50 000 habitants et moins¹ qui sont propriétaires d'au moins un barrage à forte contenance.

Volet 2 du Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (Barrage de l'Aqueduc numéro X0003677, inscrit au répertoire du MELCC), est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu du Ministère une autorisation de modification de structure, de reconstruction ou de démolition partielle ou complète en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages et qu'elle a réalisé les travaux correctifs prévus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, visant les travaux correctifs réalisés sur le barrage visé;

POUR CES MOTIFS;

Après analyse et discussion;

R-035-2020

IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PAFMAN;

QUE monsieur Jean-Eudes Gaudet, Directeur général, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande

d'aide financière relatifs aux travaux correctifs du barrage visé par la présente résolution, dans le cadre du volet 2 du PAFMAN.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

9.1 EMBAUCHE D'UN ASPIRANT POMPIER VOLONTAIRE

Le chef pompier a reçu en entrevue une personne intéressée par le métier de pompier volontaire et suite à l'analyse de son dossier, recommande à la municipalité l'embauche de ce nouvel aspirant. Une période de probation précédera une éventuelle formation.

Après analyse et discussion;

R-036-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la recommandation du chef pompier d'embaucher monsieur N'cho Éric- Hervé Diby à titre d'aspirant pompier volontaire en période de probation avant la formation éventuelle.

10 URBANISME

10.1 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Suite au déménagement de monsieur Patrick Laliberté dans une autre municipalité et n'étant plus citoyen de Saint-François, un siège était vacant au comité consultatif d'urbanisme. Monsieur Jean-Guy St-Pierre ayant démontré de l'intérêt pour ce poste.

Après analyse et discussion;

R-037-2020

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Yves Laflamme
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Jean-Guy St-Pierre membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur Patrick Laliberté.

10.2 INSPECTEUR EN BATIMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT ET FONCTIONNAIRE DESIGNÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny offre une ressource en aménagement et urbanisme aux municipalités de Berthier-sur-Mer, de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour l'application de leurs règlements en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection de la MRC recommande la nomination de Monsieur Pierre-Olivier Bélanger à titre d'Inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement et fonctionnaire désigné;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

R-038-2020

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François de la Rivière-du-Sud nomme monsieur Pierre-Olivier Bélanger à titre de fonctionnaire désigné au poste d'inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement de la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud à compter du 03 février 2020.

11 DOSSIERS EN COURS

11.1 PROJET D'ASCENSEUR A LA MAISON DE LA PAROISSE

Après plusieurs mois de réflexion au sujet du projet d'ascenseur à la maison de la paroisse, un projet intégré, répondant aux normes de sécurité comprenant un ascenseur et un escalier de secours, a été proposé au conseil. Ce projet ajouté sur le mur arrière extérieur de l'immeuble permettra à la maison de la paroisse d'utiliser son plein potentiel d'occupation et de desservir les quatre étages de l'immeuble.

Voici un aperçu du coût de projet :

Coût de projet total :	300 000\$

Subvention du MADA	100 000\$
Subvention de la TECQ	140 000\$
Contribution de la Municipalité	60 000\$

Après analyse et discussion;

R-039-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Huguette Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter ce projet, de mandater l'architecte et l'ingénieur déjà au dossier de compléter le tout et d'aller en appel d'offre en avril pour un début de travaux en mai 2020.

11.2 PROGRAMME FIMEAU POUR CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST

ATTENDU QUE;

La Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les

R-040-2020

modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère; la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Après analyse et discussion;

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU

11.3 MADA – VOLET 2 : SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AINÉS

Considérant que : les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de nos municipalités;

Considérant que : les municipalités participantes à la démarche collective ont procédé en 2018 à la mise à jour de leur politique et de leur plan d'action en faveur des aînés et que le plan d'action adopté est de 2018-2020 ;

Considérant que : la municipalité doit prolonger son plan d'action MADA de deux ans pour avoir un plan d'action 2018-2022 ;

Considérant que : la MRC va prolonger son plan d'action de deux ans afin de s'arrimer avec les municipalités et ainsi avoir un plan d'action 2018-2022.

EN CONSÉQUENCE

Après analyse et discussion;

R-041-2020

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU Que la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud prolonge son plan d'action MADA de deux ans pour avoir un plan d'action 2018-2022.

11.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER 2019-2022

Volet 1 : Entente pour la restauration du patrimoine immobilier;

Sous-volet 1b : Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale

Le sous-volet 1b vise la conclusion d'ententes entre les MRC, les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale.

Objectif spécifique

Augmenter le nombre d'interventions par le milieu municipal en faveur de la préservation du patrimoine immobilier de propriété municipale.

Clientèles admissibles

Les MRC et les municipalités sont admissibles au sous-volet 1b. Des MRC d'une même région administrative peuvent s'associer pour présenter une demande commune. Les MRC associées doivent alors nommer une MRC pour les représenter dans le traitement de la demande.

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Vieux couvent et site institutionnel (SITE CLASSÉ PAR MCC)

MRC : 100 000\$ (CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ AU FONDS)

MCC : 150 000\$

Total : 250 000\$

Après analyse et discussion;

R-042-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud confirme son intérêt pour une contribution de 100 000\$ pour la restauration de son patrimoine immobilier et mandate la MRC de Montmagny afin de soumettre une demande de financement dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la culture et des communications.

11.5 REVISION DU SHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SECURITE INCENDIE DE LA MRC DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT QUE sans SCRSI révisé, les municipalités ne disposent plus de l'exonération de responsabilités prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* et exposent ainsi leurs responsabilités en cas de réclamations et de procédures judiciaires d'un tiers;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ajustera à la hausse les polices d'assurance des municipalités sans SCRSI révisé en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne pas avoir de SCRSI révisé peut priver l'octroi de certains programmes d'aide financière et que cette situation s'est déjà produite en 2019 pour une de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les Services de sécurité incendie éprouvent des difficultés de recrutement, de rétention de personnel et de manque de relève au niveau de leur direction, rendant difficile l'atteinte des objectifs fixés au SCRSI échu depuis 2013 et actuellement tacitement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan de travail et des enjeux présentés à la rencontre du 14 janvier 2020;

Après analyse et discussion;

R-043-2020

IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU DE PRIORISER la révision du SCRSI en s'engageant à le réviser au plus tard le 31 juillet 2020;

QUE le Conseil, la direction et le service de sécurité incendie de la municipalité collaborent, participent et prennent acte des actions et des travaux du Comité de sécurité incendie afin de mettre en œuvre un SCRSI qui optimisera le service aux citoyens tout en respectant les engagements qui en découleront sur le plan organisationnel, technique, financier et des ressources humaines.

12 CORRESPONDANCE

12.1 CHANGEMENTS AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE

La municipalité de Berthier sur Mer, mandataire auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté pour la municipalité de Saint-François, nous a transmis une lettre concernant les changements au service de transport adapté depuis le début de l'année 2020.

C'est maintenant Transbéliment inc, un organisme à but non lucratif, qui offre le service pour la municipalité de Saint-François. Le numéro de téléphone pour le service de transport adapté est : **418 248-7444**.

13 VARIA

Aucun point à varia.

14 PERIODE DE QUESTIONS

14.1 PATRIMOINE IMMOBILIER

Un contribuable demande des informations pour les aides disponibles concernant le patrimoine immobilier. Une rencontre a eu lieu récemment à la MRC en présence des représentants du ministère de la Culture et des Communications. Un nouveau programme est disponible pour les MRC et municipalités. Ce programme s'adresse aux municipalités et aux particuliers et le demandeur du programme est la MRC.

14.2 REPORTAGE DU JOURNAL L'ECHO

En réponse au journaliste du journal l'Écho, en référence à un étrange reportage dans le journal local édition février 2020 intitulé : **Un autre départ à la coordination des loisirs**, voici les faits.

Pour commencer, le conseil et la direction aimeraient mentionner que madame Lydia Martel a effectué un excellent travail durant son court séjour au sein de la municipalité et qu'elle a su très bien chausser les souliers de quiconque auparavant. Madame Martel, très appréciée de tous, nous a signifié avec regret, un choix très personnel, son intention d'emprunter une autre avenue de carrière, ce qui coïncidait avec la fin de sa probation.

Très rapidement, afin de ne pas nuire aux différentes activités en cours et à venir, la direction s'est empressée de rechercher et de sélectionner une nouvelle technicienne en loisirs. C'est madame

Stéphanie Frégeau qui a été retenue et qui est entrée en fonction le lundi 27 janvier dernier.

En ce qui a trait aux différentes tâches et responsabilités attribuées aux employés de la municipalité, nous aimerions rappeler à notre journaliste que le conseil et la direction de la municipalité, avec le peu d'effectif, pratique malgré tout une gestion saine et efficace en fonction du budget établi.

Concernant les réseaux sociaux, et parmi les outils que la municipalité utilise, Facebook et le site internet sont très appréciés des contribuables et nous mettons tous les efforts afin de les tenir actifs et à jour.

Pour le mot du maire, ce dernier mentionne qu'il est difficile de de tout inclure dans un texte de quelques lignes et ayant une date de tombée le 15 de chaque mois, on ne peut tout de même pas prévoir des évènements avant qu'ils ne surviennent.

Enfin, il est bon de mentionner que le conseil et la direction ont tous été très surpris de constater n'avoit nullement été contactés par notre journaliste afin de commenter ou donner davantage de précisions concernant ce départ.

Alors afin de rassurer notre journaliste, ce ne sont pas des portes tournantes que nous utiliserons dans la Maison de la paroisse, mais bel et bien un ascenseur qui desservira les quatre étages incluant le local du journal l'Écho.

15 LEVÉE DE LA SEANCE REGULIERE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-044-2020

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière. Il est présentement 20h34.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.